

Un salarié se suicide chez HSBC France.....Que cherche à dissimuler la Direction ?

Vous avez tous en mémoire le message laconique de notre PDG nous annonçant le décès de notre collègue disparu pendant douze jours. Il s'était suicidé dans les locaux de l'entreprise. Le même PDG nous déclarait qu'une enquête allait être menée sur la sécurité pour savoir pourquoi le corps n'a pas été retrouvé plus tôt.

La CFDT aurait préféré qu'il nous dise qu'une enquête allait être menée afin de connaître les causes du suicide. (*Peut-être l'a-t-il fait, mais en attendant, c'est silence radio*)

Il ne s'agit pas de faire une utilisation partisane de ce décès, mais la CFDT veut savoir. C'est son droit,.... C'est son devoir. Il ne faut pas que Pierre soit mort pour rien, il ne faudrait pas que d'autres endurent ce qu'il a enduré.

Deux poids, deux mesures :

Dernièrement, un salarié non cadre de Lille a fait l'objet d'une mise à pied conservatoire de plus d'un mois. Il était soupçonné, à tort, d'avoir détourné de l'argent. Il a repris le boulot. Il attend toujours les excuses officielles de la direction.

Dans la lettre laissée à sa hiérarchie, Pierre met en cause le climat devenu trop pesant dans son travail. **Quelle(s) mesure (s) la direction a-t-elle prise ? Y a-t-il eu des mises à pied conservatoires (sans oublier toutefois le principe de présomption d'innocence) de nature préventive ?**

Lors de la réunion du 14.01.2008 du CHSCT La Défense, la CFDT a demandé qu'une enquête soit effectuée par cette instance pour déterminer les mesures de prévention à mettre en place pour éviter les récidives. Elle a souhaité pour cette enquête qu'un expert indépendant à l'entreprise y soit associé. Ceci n'était pas du goût de la direction qui n'a pas eu beaucoup de mal à convaincre les autres syndicats de ne pas voter cette démarche (*contrairement à ce qui est affirmé dans le tract récent d'une autre organisation syndicale*)

La CFDT ne peut se contenter de la communication du rapport de police espérée par le CHSCT. Elle n'attend rien d'autre de ce rapport que la confirmation du suicide. La véritable préoccupation de la CFDT c'est avant tout de connaître les causes de ce suicide afin que toutes les mesures préventives nécessaires soient prises et éviter ainsi qu'un tel drame ne se reproduise.

Curieusement, un salarié d'une PME de Province se suicide et la Presse locale le met à la Une. Chez RENAULT, un suicide a lieu et la télévision s'en empare.

Chez HSBC, la Direction vient d'interdire aux membres CFDT du CHSCT de contacter les salariés sur ce sujet, sous menace de poursuite pour délit d'entrave.

Combien de suicides faudra-t-il chez HSBC pour qu'une véritable démarche préventive soit engagée ?

Si vous avez à subir des situations de souffrance au travail, ou si vous en êtes témoins, n'hésitez pas à en parler autour de vous, de saisir le médecin du travail et d'alerter vos élus de la CFDT